



Sécurité des professionnels des médias: la Suisse lance un plan d'action

Biel/Bienne, 03.05.2023 - Les menaces et violences à l'encontre des journalistes augmentent en Suisse aussi. Un plan d'action national pour la sécurité des professionnels des médias, élaboré par la branche des médias et l'Office fédéral de la communication (OFCOM), vise à enrayer cette tendance. Différentes mesures doivent sensibiliser le public à cette thématique, ainsi que la société et la politique aux défis et à l'importance des médias. Le plan d'action a été présenté le 3 mai, journée internationale de la liberté de la presse.

Le plan d'action national pour la sécurité des professionnels des médias (PAN) fait suite à une résolution du Conseil de l'Europe. Il a été élaboré par l'OFCOM et la branche des médias. Les médias suisses font toujours plus état d'hostilité, de discours haineux, tant sur le terrain que dans l'espace numérique, ainsi que de plaintes infondées ou abusives qui visent à empêcher la publication de comptes-rendus indésirables ("SLAPPs" ou "poursuites-bâillon"). Cette tendance menace la liberté d'opinion et d'information. Selon le Conseiller fédéral Albert Rösti, même si le cadre juridique offre une certaine protection aux professionnels des médias, il faut "une plus grande conscience de l'importance des médias indépendants". Le plan d'action comble cette lacune.

Mesures pour la sécurité des professionnels des médias

Le plan d'action se concentre sur l'intégrité physique et psychique des professionnels des médias dans les espaces analogique et numérique. Il répond ainsi à des demandes spécifiques de leur part, notamment une meilleure reconnaissance de leur métier et de leur rôle, ainsi qu'une protection renforcée face aux attaques verbales et physiques.

Le PAN comprend neuf mesures concrètes, réparties dans les trois champs d'action suivants: sensibilisation et prévention, protection et soutien en cas de menaces et de violences, et cadre légal. Les mesures vont de la sensibilisation des jeunes sur la valeur des médias, à une table ronde avec les professionnels des médias et la police, en passant par un site internet de la branche relatif à la procédure en cas de menaces et violences. Elles sont liées autant

que possible à des activités en cours (p. ex. recherche de l'OFCOM dans le domaine des médias, projets et initiatives des associations de médias et des syndicats); elles seront mises en œuvre progressivement, en impliquant les parties prenantes et avec les moyens existants. L'OFCOM revêt un rôle de soutien. Le PAN a un caractère de recommandation et n'est pas contraignant sur le plan juridique.

L'OFCOM et la branche des médias, représentés par le groupe consultatif (voir encadré), tireront un bilan en 2027 et décideront de la suite à donner et des éventuelles modifications.

Élaboration du plan d'action

En juin 2021, les États membres du Conseil de l'Europe, dont la Suisse, ont adopté une résolution juridiquement non contraignante, qui prévoit la création de plans d'action nationaux pour la sécurité des professionnels des médias. Le Département de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) a par conséquent chargé l'OFCOM d'élaborer et de coordonner un plan d'action, en collaboration avec les parties prenantes. En 2022, l'OFCOM s'est largement entretenu avec la branche. Afin de concrétiser ces mesures, un groupe consultatif a été créé, constitué de dix représentants issus d'associations de médias, d'instituts de formation aux médias, de la SSR, du Conseil de la presse et de syndicats. Parallèlement, l'OFCOM a également impliqué la Commission fédérale des médias (COFEM) et consulté d'autres services concernés au niveau fédéral et cantonal.

Adresse pour l'envoi de questions

Office fédéral de la communication OFCOM
Service de presse, +41 58 460 55 50, media@bakom.admin.ch

Documents

 [Plan d'action national pour la sécurité des professionnels des médias \(PDF, 1 MB\)](#)

Auteur

Office fédéral de la communication
<http://www.ofcom.admin.ch> ↗

